

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant prolongation de la nomination
du secrétaire général

M (2010) 2

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3, du Traité d'Union,

Vu la Décision M (2006) 8 du 12 septembre 2006 du Comité de Ministres portant nomination du Secrétaire général de l'Union économique Benelux,

A pris la présente décision:

Article 1^{er}

La nomination de monsieur J.P.R.M. van Laarhoven, secrétaire général de l'Union économique Benelux est prolongée du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2015.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

FAIT à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Le président du Comité de Ministres,

J. Asselborn